

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 12 juillet 2021**

---

**MISE EN PLACE DU DISPOSITIF YVELINES ETUDIANTS SENIORS**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le dispositif Yvelines Etudiants Seniors (YES) mis en place au lendemain de la canicule de 2003 permet de proposer des visites de convivialité, aux personnes âgées du territoire des Yvelines, par des étudiants occupant la fonction d'agent de convivialité, encadrés par les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) pendant la période estivale et de fortes chaleurs.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire liée à la COVID 19, le Département des Yvelines a développé massivement durant l'été 2020, un service similaire à YES, dénommé YES+, dont le recrutement et la coordination des agents de convivialité ont été confiés aux partenaires suivants :

- les communes ou les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) - voire les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS),
- les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Le SAAD AMALIA DOM assure des prestations d'aide à la personne pour les personnes âgées et handicapées concernant les activités du quotidien et les actes essentiels de la vie courante.

Depuis 2019, SAAD AMALIA DOM répond aux appels à projets du Département des Yvelines sur le « Dispositif YES » destiné à rompre l'isolement des personnes âgées en cas d'urgence climatique « Plan Bleu » et plus récemment en période de crise sanitaire.

La Ville s'inscrit tous les étés dans un plan d'aide et de soutien en faveur des seniors afin de lutter contre l'isolement qui s'installe particulièrement à cette période.

C'est à ce titre que la Ville souhaite renforcer son partenariat entre le service Séniors et le SAAD AMALIA DOM et permettre aux séniors de la Ville, de bénéficier de la visite des agents de convivialité dans le cadre du dispositif YES+.

Cette collaboration permettra également d'identifier des fragilités et des besoins d'assistance pour ce public. Elle pourra être reconduite en cas de renouvellement du dispositif par le Département des Yvelines.

Le SAAD AMALIA DOM est chargé de :

- prendre contact avec chaque séniors afin de qualifier la demande et le besoin et ainsi définir l'assistance à apporter (nature des activités, nombre de passages, nombre d'appels...),
- fournir au service Séniors, la liste des personnes incluses dans le dispositif YES+ et en organiser le suivi,
- rédiger une fiche administrative de suivi pour chaque bénéficiaire.

Un planning de rencontres entre le SAAD AMALIA DOM et le service Séniors sera fixé en amont afin de permettre aux représentants des deux (2) structures d'évaluer la qualité de la collaboration, d'en faire un bilan par étape et de fixer, si besoin, de nouveaux objectifs.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et SAAD AMALIA DOM, ainsi que tout document s'y rapportant.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de lutter contre l'isolement des personnes âgées et notamment en période de crise sanitaire et d'urgence climatique « Plan Bleu »,

Considérant le souhait de la Ville de développer en ce sens des actions en direction des séniors,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et SAAD AMALIA DOM, ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Maire

Raphaël COGNET